

# NON ... Atos n'a pas besoin du chômage partiel

## La "solidarité" est claironnée par Atos ... solidaire d'Atos !

Les dirigeants Atos sont les chantres des **dividendes** et de l'**optimisation fiscale** maximale.  
Coté minimal, voyez la très faible **participation** et l'**intéressement** aux salariés à **0 €, 3 ans de suite !**

### L'anti-partage des richesses en quelque sorte...

La crise sanitaire est là. Comme on est en France, un soutien de l'Etat-providence est mis en place : indemnisation des gardes d'enfants pour les salariés parents, dispositif de chômage partiel pour les entreprises (La solidarité nationale assure 84% du salaire net pour la rupture d'activité due au Covid-19). **Instantanément, dès mars**, Atos France construit ses dossiers pour demander l'aide de l'Etat, pour le chômage partiel de quelques 800 (7% des salariés) d'entre-nous concernés par la mesure.

### Notre entreprise, qui paie chaque année un minimum d'impôts, quémande des subventions !

La ministre du travail Muriel Pénicaud a personnellement appelé une dizaine de patrons du CAC40 pour les persuader de **ne pas profiter** du régime de "chômage partiel", appelant au "sens des responsabilités, à un comportement civique pour le bien collectif".

Les grandes entreprises ayant les moyens de faire face ont fait marche arrière sur les aides publiques. La CGT a posé la question à la direction, en Comité Social et Economique Central : **Atos a répondu ne pas avoir été contacté par le ministère pour cette demande !** Pas concernée, sans blague ?!

### Atos est impayable !

Rien ne justifie la précipitation indécente sur les aides de l'Etat : le Groupe annonce, avec désinvolture, une croissance de -0,8% et un carnet de commande à 103% pour le premier trimestre.

L'action a augmenté de 30% depuis l'annonce du confinement. Le rachat de ses propres actions pour 11 millions, le 23 mars, n'y est sans doute pas pour rien.

La croissance externe continue ... le 22 avril, Atos a racheté un cabinet de conseil aux Etats-Unis...

## La stigmatisation des salariés en intercontrat

**Les chiffres sont têtus** : 7% des salariés Atos en rupture d'activités de par la crise sanitaire, et 3% en intercontrat structurel.

10% d'intercontrats, Atos a connu pareil niveau plusieurs mois dans un passé récent, sans entraîner de mesures particulières.

Et rassurez-vous, des dividendes avaient bien été distribués.

Actuellement l'entreprise est dans une situation de fonctionnement quasi-normal. Au lieu de quémander l'aide au chômage partiel, elle devrait assumer l'intercontrat qui est reconnu comme du temps de travail dans nos métiers.

Le traitement, par Atos, du chômage partiel stigmatise les salariés qui sont simplement dans une situation d'interchantier. Quelle sera l'étape suivante ? Encouragement à quitter l'entreprise? rupture conventionnelle ? plan social ?

D'autant que le 23 avril, une Nième ordonnance autorise le chômage partiel "individualisé" au sein d'un site, d'une entité, d'un projet... les salariés ciblés par leurs managers se retrouveront isolés en situation fragilisée.

Nous sommes très loin du civisme des sociétés du CAC40 qui ont renoncé à faire appel au dispositif de chômage partiel.

**Atos a choisi de prendre le maximum d'argent public. Le civisme, non ! Le cynisme, oui !**



## Un accord "Mesures d'Urgences" : quels enjeux ?

Les ordonnances permettent à Atos de vous imposer vos jours de repos et RTT acquis. Selon la direction, 50% de vos droits sont concernés. Elle y ajoute en ce moment les deux jours de RTT Employeur.

Le gouvernement accorde d'autres libéralités, notamment sur les congés, mais conditionnées par un accord de branche ou d'entreprise.

Les métallos (Bull) subissent un accord de branche. Côté Syntec, il n'y a pas eu d'accord.

**Un accord d'entreprise est donc indispensable pour, soi-disant, "sauver" Atos et embellir le dossier pour les aides au chômage Partiel.**

## Atos en danger ?

Atos France annonce **92% de son effectif au travail**.

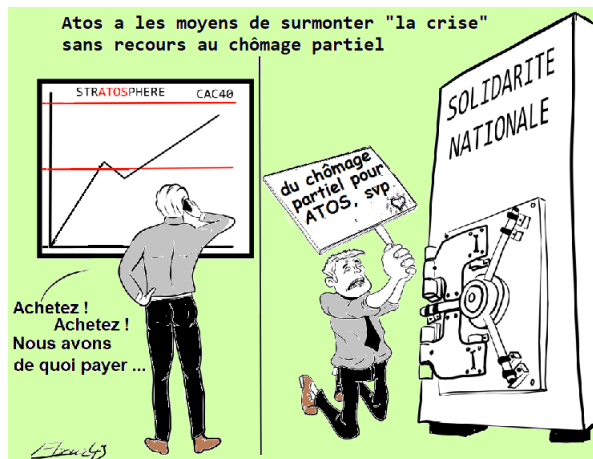
Si on soustrait les intercontrats non liés à la crise, on tourne autour de 800 salariés touchés par une rupture d'activités.

Sans virus, Atos a déjà atteint ces chiffres. Là, c'est juste temporaire.

**Atos a les reins solides : 605 millions € de trésorerie !**

Auxquels vont s'ajouter plus de 150 millions € de dividendes non versés. On pleure ?

**Conseils boursiers (23/4) :** " Le groupe confirme son profil résilient, avec une décroissance organique limitée entre -2% et -4%, un recul de sa marge ... entre -0,8 et -1,3 point et un FCF réduit de -100 à -200 millions € "



Accord Atos "mesures d'urgence"	Analyses de la CGT
<p><b>Article 4.1 Congés payés</b> ...entre le 16 avril et le 15 juin, les managers pourront imposer, sous réserve de respecter un délai d'au moins 3 jours "francs", la prise de congés payés dans la limite de 5 jours.</p>	<p>Pour Atos, le confinement, c'est presque des vacances alors que 9 salariés sur 10 continuent leurs activités en télétravail. Que les salariés sortent épuisés du confinement avec des vacances rognées, cela ne tracasse pas notre haute direction.</p>
<p><b>Article 4.1.3 Congés RTT</b> Si le confinement devait perdurer après le 11 mai, ou si nous faisons face à une 2ème vague de pandémie, la direction se laisse la possibilité d'imposer (au-delà des jours pris avant le 30 avril 2020) : Des jours de RTT/jours repos additionnels Des jours du CET « compensation RTT »</p>	<p>Les ordonnances Coronavirus le permettent : 10 jours soit jusqu'à 1/3 de vos congés annuels peuvent être imposés durant le confinement. Atos veut gagner de la finance sur tout et en l'occurrence particulièrement sur vos congés ; 10 j imposés à chaque salarié Atos France pendant le confinement représente 100 000 jours ! Pour optimiser ses résultats, Atos veut absolument réduire la provision de CP au premier semestre</p>
<p><b>Article 4.2.1 Chômage partiel</b> 70% de la rémunération brute des salariés, soit environ 84% du salaire net sera payée par l'Etat. A titre exceptionnel et au titre de cet accord, la société maintient à 100% la rémunération nette de chaque salarié mis en activité partielle (La CGT note que les conventions collectives accordent déjà, pour la plupart d'entre nous, de 90% à 100% du net)</p>	<p>La bonne santé financière d'Atos ne justifie en rien, le chômage partiel. Les salariés sont en INTERCONTRAT, ça fait partie du métier ! L'entreprise devrait assurer ses obligations de maintien du salaire. C'est cynique et indécent de faire payer ses intercontrats sur le dispositif d'aide de l'état qui est destiné, par nature, aux petites entreprises. La CGT Atos est contre ce chômage partiel voulu par la direction.</p>
<p><b>Article 4.2.2 Ticket restaurant</b> Les salariés ne bénéficiant plus d'une participation aux restaurants d'entreprises auront un Titre Restaurant dématérialisé pour chaque jour travaillé depuis le 16 mars, sur demande auprès des RH.</p>	<p>La communication RH, comme à l'accoutumée ces temps-ci, est confuse à souhait sur l'obtention des TR. La CGT demande le forfait repas pour tous les salariés durant le confinement.</p>
<p><b>Article 4.2.3 Indemnité kilométrique</b> A titre exceptionnel, et jusqu'au 30 juin 2020, les salariés qui auraient fait le choix depuis le 16 mars d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail (site Atos ou site client), bénéficieront du remboursement des IK voiture</p>	<p>Il faut bien présenter des contreparties pour obtenir des signatures. Pour la CGT, c'est la moindre des choses, afin d'éviter les transports en commun. Atos choisit de placer la mesure dans un accord pour feindre une largesse pour nos collègues qu'elle a choisi d'exposer plus que les autres.</p>
<p><b>Article 6 Négociations annuelles</b> Compte tenu du contexte économique actuel, les parties proposent de poursuivre la discussion des NAO 2020 après la publication des résultats du premier semestre 2020.</p>	<p>La direction dans un premier temps souhaitait annuler les négociations obligatoires. Aucune augmentation en 2020 ? Heureusement, vos syndicats ont ramené Atos vers le respect du code du travail.</p>
<p><b>Article 10.3 Représentants de proximité (RP)</b> Pendant toute la période de crise sanitaire, les réunions des Représentants de Proximité seront organisées via Circuit. En outre, à titre exceptionnel, la Direction enverra un courriel à l'ensemble des salariés comprenant les noms des RP et leurs coordonnées afin que les salariés puissent les contacter et poser leurs questions.</p>	<p>Les RP sont essentiels. Ce sont vos seuls appuis en local ! Depuis janvier, ils sont empêchés : contestations, entraves, déloyauté, désorganisation... La crise sanitaire complique encore leurs tâches. Alors que les questions de santé et sécurité sont centrales, la direction refuse toujours aux RP de s'adresser aux salariés directement et collectivement avec des moyens d'Atos (circuit, mail...) Merci patron !</p>

## La CGT ne signe pas !

**Atos a les moyens de rémunérer à 100% tous ses salariés pendant le confinement.**

L'aide de l'Etat, issue de nos cotisations, c'est pour les entreprises qui sont en difficulté.

**Atos la détourne à son profit, c'est une honte ! c'est indécent !**

**Cet accord est validé par la CFDT et la CGC. Merci patron et merci aux signataires ?**

**Des questions, sur n'importe quel sujet de votre travail ? Contactez-nous à notre adresse mail**

Consultez notre site : <http://www.cgtatos.org>

[cgtatosbull@cgtatos.org](mailto:cgtatosbull@cgtatos.org)